



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : risques naturels

Question écrite n° 7374

## Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre des departements et territoires d'outre-mer sur les difficultes auxquelles sont confrontes les planteurs de canne a sucre, depuis plusieurs mois, compte tenu de conditions climatiques particulierement defavorables. Apres les degats causes par les cyclones Firinga et Colina, les periodes de secheresse et de pluies diluviennes, la campagne sucriere de 1993 laisse entrevoir, une fois encore, des resultats a la baisse. Les premiers chiffres officieux avances font etat d'une perte de 200 000 tonnes de cannes broyees et de 0,5 point de richesse en mois. Par ailleurs, les indemnisations attendues, apres le passage du cyclone Colina, n'ont toujours pas ete liquidees a ce jour. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des decisions et modalites pratiques arretees sur ces questions.

## Texte de la réponse

Les sinistres repetes qui ont frappe la Reunion pendant le premier trimestre de 1993 ont retenu toute mon attention. En ce qui concerne le cyclone Colina, les decisions avaient ete prises par le precedent gouvernement mais non financees. J'ai fait ouvrir les credits correspondants, soit 1 million de francs pour les sinistres en situation de detresse sociale immediate, 22 millions de francs pour l'agriculture et 11 millions de francs pour les subventions aux collectivites locales. Ces credits ont ete delegates au Prefet en aout et en septembre et sont actuellement en cours de consommation. Pour les inondations de fevrier-mars 1993, le Gouvernement a decide d'attribuer aux collectivites locales des subventions pour 18,5 millions de francs. Ces credits seront ouverts dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 1993. Les particuliers victimes de Colina aussi bien que des inondations de fevrier-mars sont par ailleurs indemnisés par leurs assurances, sur la base de l'etat de catastrophe naturelle declare par le Gouvernement en mai et juin. Enfin, j'ai ete saisi des pertes subies par la canne a sucre dans les bassins de Bois-Rouge et Beaufonds par suite des conditions meteorologiques defavorables de 1992 et 1993. Le Gouvernement vient de decider sur ma proposition d'allouer une enveloppe de 15 millions de francs, permettant d'indemniser les pertes au taux de 25 p. 100. Ainsi, et dans un souci d'equite, ces pertes sont indemnisées au meme taux que celui pratique en metropole par le regime des calamites agricoles. Au total, ces sinistres, dont l'honorable parlementaire souligne a juste titre l'importance, font l'objet, non compris l'apport des assurances, d'une intervention de l'Etat d'un montant total de 67 millions de francs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon André](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7374

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer

**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er novembre 1993, page 3749

**Réponse publiée le** : 24 janvier 1994, page 372